

1 page remise le 03/02/23

ISABELLE ROUX

18/1
A3

Originaire et habitante de Saint-Denœux, je m'oppose à ce projet éolien qui dénaturerait **TOTALEMENT** le paysage environnant, à savoir les ondulations montreuilloises zone pour laquelle de nombreux projets éoliens ont été refusés depuis plusieurs années.

Ce paysage est constitué d'étroites vallées et d'étroits plateaux, contrairement à ce qui est faussement avancé par la Sté H2AIR

dans son projet d'installation, et l'apparition d'éoliennes sur d'aussi étroits plateaux constituerait un désastre visuel en qui concerne les sites protégés que sont la Chartreuse de Neuville Sous Montreuil, les remparts de Montreuil sur Mer et l'église Sainte-Austreberthe de Saint-Denœux.
De ses trois sites, le problème de la covisibilité existe.

Les ondulations montreuilloises, vierges d'éoliennes, en tout cas à toute proximité, sont devenues depuis plusieurs années un lieu de tourisme très recherché et génèrent une source de revenus non négligeable par l'ensemble des acteurs économiques (hébergements, gîtes, restauration, etc...), il est important de le rappeler aux différents maires propriétaires terriens qui systématiquement avancent l'argument financier pour leur commune (il y aurait beaucoup à dire là-dessus...) et oublient cet apport généré par le tourisme.

Qui aurait envie d'admirer un paysage rempli d'éoliennes, qui aurait envie de se promener sous des mâts de 180 m de haut ?

Au regard de la loi d'accélération sur l'énergie, les zones d'exclusion seront considérées et l'accélération doit avoir lieu sur les endroits où il y a déjà. Les ondulations montreuilloises doivent rester en zone d'exclusion

Remis, le 03/02/23

Isabelle ROUX

Présidente
Association pour la sauvegarde
des ondulations montreuilloises.